



## Conseil économique et social

Distr. générale  
5 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par « World Youth Alliance », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## **Déclaration**

### **La dignité inhérente à l'être humain et les objectifs du Millénaire pour le développement**

Le fait de reconnaître la dignité intrinsèque de tous les êtres humains est le fondement essentiel des droits de l'homme. C'est sur cette valeur intrinsèque de l'être humain que doivent reposer les politiques et les lois garantissant le développement harmonieux de chacun. Sans ce fondement essentiel, les droits de l'homme peuvent dépendre du bon vouloir et de la subjectivité des forces au pouvoir – cela pouvant ébranler l'ensemble de l'édifice des droits de l'homme et conduire à différentes formes de violation de ces droits.

La « World Youth Alliance » (Alliance mondiale de la Jeunesse) reconnaît la nécessité de l'autonomisation des femmes rurales dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons la conviction que la reconnaissance de l'interdépendance de ces objectifs permet de les atteindre. Toute violation des droits de l'homme entrave la réalisation pleine et entière des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le manque d'accès des femmes rurales aux soins de santé, au logement, à l'éducation, et la non-participation ainsi que l'absence de protection de ces femmes font tout particulièrement obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En tant que mères, responsables de l'alimentation de la famille et du soin des enfants, des personnes âgées et, éventuellement, des personnes malades membres de la famille, les femmes rurales sont au cœur même de la vie économique et sociale de leur collectivité. Leur autonomisation permet de réduire la pauvreté de chaque famille concernée, d'améliorer la santé de tous les membres de la famille, et de réduire la mortalité infantile. Mais rien de tout cela n'est possible si l'État n'investit pas dans la santé et l'éducation des femmes rurales.

La « World Youth Alliance » compte définir et proposer des améliorations en ce qui concerne le Programme d'action de Beijing, dans la perspective du principe de dignité de l'être humain. Nous nous concentrerons notamment sur l'amélioration de l'accès à la santé maternelle et procréative, ainsi qu'à l'éducation – par l'autonomisation des femmes rurales.

### **La santé maternelle et procréative au cœur du processus d'autonomisation**

La santé maternelle et procréative occupe une place particulière dans notre action visant à l'autonomisation des femmes rurales – du fait que la santé des femmes (et en particulier celles des mères de famille) est essentielle au développement local, au plus proche des personnes. La famille est l'unité centrale de la société : elle est responsable de la protection des enfants et de l'initiation des nouvelles générations au principe de solidarité. Les femmes rurales sont au cœur de la vie familiale; si elles meurent lors d'un accouchement, cela menace l'ensemble du projet familial, voire celui de tout le village et de toute la société concernés. La santé des enfants est conditionnée par de celle de leur mère. Des enfants en bonne santé sont le fondement du développement et de la prospérité.

D'après le *Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, dans la plupart des régions du monde, les zones rurales sont celles qui sont le plus éloignées de la réalisation de ces objectifs. À l'heure actuelle, c'est

l'objectif 5 – relatif à la santé maternelle – qui est le plus loin d'être atteint. Le fait de garantir une bonne santé maternelle est synonyme de préservation de la vie des femmes et des mères rurales : cela doit être la priorité dans le cadre de l'objectif 5. D'après les chiffres disponibles, le taux de morbidité maternelle est le plus élevé dans les zones rurales des pays en développement. Un tiers seulement des femmes rurales bénéficie des soins prénatals recommandés, et seulement deux tiers d'entre elles reçoivent de tels soins au moins une fois. En outre, on constate des disparités entre femmes urbaines et femmes rurales : les femmes urbaines ont deux fois plus de chances de bénéficier de soins professionnels lors d'un accouchement. L'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Océanie ont le taux le plus bas d'offre de soins qualifiés en matière d'accouchement, et le taux le plus élevé de mortalité maternelle.

Par conséquent, pour le développement des collectivités rurales, les femmes rurales doivent absolument avoir accès aux soins de santé maternels – notamment les soins prénatals et postnatals, ainsi que les traitements obstétriques d'urgence. Pour améliorer la santé procréative des femmes rurales, l'élément le plus important est d'accroître le nombre de sages-femmes et d'assistants d'accouchement qualifiés – c'est-à-dire formés au traitement des fistules obstétriques, des hémorragies, des hausses de tension artérielle et des infections, qui sont les principales causes de mortalité maternelle. D'après le Fonds des Nations Unies pour la population, 75 % des décès maternels pourraient être évités grâce à la présence de sages-femmes et de personnel qualifiés pour les accouchements. Par ailleurs, de meilleures infrastructures, davantage d'hôpitaux et des équipements de santé plus sûrs permettent également de réduire la mortalité maternelle.

En zone rurale, on compte près de deux fois plus d'accouchements d'adolescentes qu'en zone urbaine. Les mariages précoces et forcés et la précocité sexuelle en général contribuent à ce taux élevé. Partout dans le monde – et plus particulièrement en zone rurale –, les grossesses et accouchements précoces empêchent souvent l'amélioration de la condition économique, sociale et éducative des femmes. Ces grossesses et maternités précoces peuvent être sources de complications lors du processus même de grossesse et d'enfantement. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, la tendance à une expérience sexuelle de plus en plus précoce porte atteinte à la lutte contre le sida et autres maladies sexuellement transmissibles.

La « World Youth Alliance » souligne que, dans ce contexte, il est primordial d'éduquer les femmes rurales en matière de santé procréative. Ce type d'éducation, qui protège le principe vital, qui est axé sur la personne et fondé sur des expériences vécues, permet de doter les femmes rurales de la capacité à connaître leur propre corps et à planifier une naissance sans recours à des médicaments et autres interventions médicales. Cela permet aux femmes rurales et aux couples ruraux de prendre conscience de leur droit à déterminer le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et à espacer librement la naissance de leurs enfants.

La question de la santé procréative ne doit pas être traitée exclusivement dans le cadre des services de planification familiale. Lors de l'élaboration de sa politique de santé en direction des femmes, l'État doit notamment prendre en compte le désir des femmes rurales de fonder une famille. Les chiffres faisant état d'un faible usage des moyens contraceptifs en zone rurale ne reflète pas forcément l'absence d'accès à la contraception ; il se trouve que de nombreuses femmes rurales ne souhaitent pas

recourir à la contraception pour des raisons religieuses, culturelles ou de santé. Une programmation globale de la santé procréative est très importante si l'on veut autonomiser les femmes rurales dans leur désir de fonder une famille.

Les collectivités rurales sont confrontées à des défis tout à fait particuliers. Ce sont les membres de ces collectivités qui sont le mieux placés pour déterminer les éléments nécessaires à la prospérité de la communauté. Dès lors, la collectivité rurale doit être le lieu de décision et de résolution des problèmes. Les instances politiques, aux niveaux national et international, doivent respecter cette compétence de la collectivité rurale pour appréhender et relever les défis auxquels elle est confrontée. Au cœur de ces collectivités rurales, on trouve la famille, qui est l'unité centrale de la société; et ce sont des familles saines qui peuvent contribuer à la santé de la collectivité dans son ensemble. Par conséquent, la communauté politique doit, à tous les niveaux, protéger la famille et assurer sa prospérité afin de garantir le bien-être de l'ensemble des populations rurales.

La ressource mondiale numéro un est l'être humain. L'investissement dans la personne humaine au niveau local garantit la protection de cette ressource inégalable. En ce qui concerne les collectivités rurales, il convient tout particulièrement de s'investir en direction des femmes, étant donné leur rôle majeur en tant que mères et responsables de l'alimentation et du soin des leurs. Les femmes rurales ont leurs propres solutions dans le cadre de leur collectivité, du fait qu'elles en connaissent les problèmes spécifiques et connaissent également les moyens de les résoudre. Cet investissement global dans le sort des femmes rurales implique en particulier un investissement dans la santé maternelle et procréative et dans l'éducation, car des femmes instruites et en bonne santé contribuent à l'économie de la collectivité et sont à même de préserver la santé de toute la famille. Ces femmes transforment leur collectivité et assurent le développement harmonieux de tous leurs proches.

En conclusion, la communauté internationale doit bien comprendre que, de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif 5 est, actuellement, le plus loin de la réalisation, et que la mortalité maternelle reste très élevée en zone rurale. Dans ce domaine de la santé maternelle, on ne pourra progresser que si les politiques qui y sont liées prennent en considération le désir des femmes rurales de fonder une famille; de plus, les États parties doivent reconnaître la contribution sociale irremplaçable des femmes rurales, du fait qu'elles mettent au monde et élèvent des enfants, et qu'elles forment ces derniers à la citoyenneté, c'est-à-dire à la capacité à participer au développement de la société dont ils sont membres. Les États qui ne savent pas reconnaître cette contribution capitale, et qui ne posent pas les fondements d'une santé maternelle digne de ce nom, ne peuvent pas se développer, car ils négligent la base même de tout progrès social. À défaut de mères, d'enfants et de familles en bonne santé dans les collectivités rurales, le développement social est impossible. Seuls les régimes qui respectent la dignité intrinsèque de l'être humain sauront reconnaître et respecter les besoins des femmes rurales, et investir dans l'avenir de toute la société.